triels. Enfin, les *graminées* jouent un rôle en horticulture, notamment dans la création des gazons.

GRAMINICOLE adj. (gra-mi-ni-ko-le — du lat. *gramen*, gazon; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur les chaumes ou dans les champs de céréales : *La lycose* GRAMINICOLE.

GRAMINIFOLIÉ, ÉE adj. (gra-mi-ni-fo-li-é — du lat. *gramen*, gazon; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles analogues à celles des graminées.

GRAMINIFORME adj. (gra-mi-ni-for-me — du lat. *gramen*, gazon, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à une graminée.

GRAMINOLOGIE s. f. (gra-mi-no-lo-jî — du lat. *gramen*, gazon, et du gr. *logos*, discours). Bot. Histoire des plantes graminées.

GRAMMAIRE s. f. (gramm-mè-re — du gr. *gramma*, lettre, caractère). Art qui enseigne à parler et à écrire correctement : *La syntaxe est la partie principale de la* GRAMMAIRE. (Acad.) *Herbiers et* GRAMMAIRES *sont également incapables de présenter une phrase et une fleur dans leurs formes gracieuses, avec leurs suaves couleurs, leurs mouvements et leur vie; fleurs et phrases y sont mortes; on n'en trouve que la poussière et le nom.* (Buff.)

La *grammaire*, du verbe et du nominatif,
Comme de l'adjectif avec le substantif.
Nous enseigne les lois. . . . . . .

MOLIÈRE.

‖ Ensemble des lois qui régissent une langue : *Toute langue a sa* GRAMMAIRE. *La* GRAMMAIRE, *le dictionnaire sont à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice.* (Dupanloup.) ‖ Livre où sont exposées les règles d'une langue ou du langage en général : *La* GRAMMAIRE *de Port-Royal, de Dumarsais. Les* GRAMMAIRES *de Beauzée, de Condillac, de Wailly, de Lhomond.*

— Par ext. Recueil de règles relatives à un art ou à une science : GRAMMAIRE *musicale. Grammaire des arts du dessin.*

— Enseignem. *Classes de grammaire*, Classes qui, dans les collèges, précèdent les humanités, et qui ont plus spécialement pour objet l'étude des langues qu'on y enseigne.

— **Encycl.** La *grammaire* peut être considérée sous divers points de vue.

Quand elle s'occupe des principes fondamentaux communs à toutes les langues, on la désigne sous le nom de *grammaire générale*. On l'appelle aussi *grammaire raisonnée* ou *philosophique :* raisonnée, parce que ce n'est, en effet, qu'à l'aide de la comparaison et du raisonnement que l'on parvient à poser les principes communs à toutes les langues; philosophique, parce qu'elle suppose une connaissance approfondie de la pensée, qu'on ne peut devoir qu'à la philosophie. Pour atteindre ce but, elle fait abstraction de tout ce qui est particulier à chaque langue, et ne s'occupe que des moyens généraux dont tous les peuples ont fait usage pour exprimer la pensée par la parole ou pour la peindre par l'écriture.

Si la *grammaire* ne s'occupe que de donner les règles et de faire connaître les usages d'une seule des nombreuses langues parlées sur la terre, c'est la *grammaire* particulière.

Les matières qui appartiennent aux diverses branches de la *grammaire* sont très-nombreuses, ainsi qu'on peut en juger par la nomenclature suivante, que nous empruntons à Beauzée.

Tout ce qui se rapporte au langage a pour objet, soit le langage parlé, soit le langage écrit.

Ce qui tient au langage parlé est réuni sous le nom d'*orthologie* ou *manière de bien parler*, et ce qui tient au langage écrit a reçu le nom d'*orthographe* ou *manière d'écrire correctement*.

L'orthographe se subdivise en deux parties, la lexicologie ou explication des mots isolés, et la syntaxe ou l'examen des mots réunis.

La lexicologie a pour but d'examiner les mots au point de vue matériel et à celui de leur valeur; elle recherche donc les éléments des mots, c'est-à-dire les voix, les articulations, les syllabes, la prosodie ou l'accent et la quantité.

Elle explique la forme et les changements que l'usage fait subir aux mots; elle fait connaître la totalité des idées que l'usage a attachées à chaque mot.

Pour expliquer le sens des mots, elle fait connaître ce que c'est que le sens propre et le sens figuré, ce qu'on désigne sous le nom de *tropes* ou de figures.

Quand des mots ont des rapports de signification sous certains points de vue et des différences sous d'autres aspects, elle les désigne sous le nom de *synonymes*.

L'examen du rôle que les mots jouent dans la phrase forme ce qu'on appelle ordinairement les *parties du discours*.

D'autres relations des mots entre eux sont ordinairement désignées par des formes différentes, et ces accidents reçoivent les dénominations de *genres*, *cas*, *nombres*, *personnes*, *temps*, *modes*, *conjugaisons*, *déclinaisons*.

L'office de la syntaxe est d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis et de faire connaître la proposition et ses diverses parties.

Les diverses règles de la syntaxe ont pour but la concordance, le régime et la construction.

La *grammaire* est née longtemps après la poésie et l'éloquence. Les premières traces qu'on en trouve en Occident sont éparses dans Platon et dans Aristote; elle ne commença à former une science à part que lorsque les philosophes de l'école d'Alexandrie s'en occupèrent.

Les savants d'Alexandrie et leurs rivaux de Pergame analysèrent la langue grecque, la distribuèrent en catégories grammaticales, distinguèrent les différentes parties du discours, inventèrent des termes techniques pour les différentes fonctions des mots, observèrent la correction plus ou moins grande du style de certains poëtes, séparèrent les formes vieillies des formes classiques et publièrent sur tous ces sujets de longs et doctes ouvrages; mais il y avait encore un pas à faire de là à une véritable *grammaire* grecque pratique et élémentaire. La plus ancienne de toutes est celle de Denys le Thrace; elle est parvenue jusqu'à nous. Il est vrai que plusieurs auteurs en ont contesté l'authenticité; mais on a répondu victorieusement à leurs objections. Qu'était-ce que ce Denys le Thrace? Son père, comme son nom l'indique, était Thrace, mais Denys lui-même habitait Alexandrie, et il avait suivi les leçons du célèbre critique et éditeur d'Homère, Aristarque. Plus tard, il vint à Rome, où il enseignait vers l'époque de Pompée. « C'est là, ainsi que l'observe Max Müller, un trait nouveau dans l'histoire : un Grec, disciple d'Aristarque, s'établit à Rome et compose une *grammaire* pratique de la langue grecque, à l'usage, bien entendu, des jeunes Romains, ses élèves. Il ne fonda pas la science grammaticale : presque tout le cadre de la *grammaire* lui était fourni par les travaux de ses prédécesseurs, depuis Platon jusqu'à Aristarque; mais il fut le premier à appliquer à un objet pratique les découvertes des anciens philosophes et des critiques d'Alexandrie, à se servir de leurs observations et des catégories qu'ils avaient établies pour enseigner le grec, et, ce qu'il faut surtout remarquer, pour enseigner le grec, non pas à des Grecs, qui savaient déjà leur langue, et à qui il ne manquait plus que d'en connaître la théorie, mais à des Romains à qui il fallait apprendre les déclinaisons et les conjugaisons régulières et irrégulières. Son traité devint un des canaux principaux par lesquels la terminologie grecque, après avoir passé d'Athènes à Alexandrie, fut portée à Rome, pour se répandre de là dans tout le monde civilisé. »

Voilà incontestablement la première *grammaire* élémentaire.

C'est vers la fin du XVIIe siècle seulement que parut la première *grammaire* philosophique, due à Arnauld, et désignée souvent sous le nom de *Méthode de Port-Royal*. Ce savant traité fut suivi, dans le XVIIe siècle et dans le XVIIIe, de ceux de Bouhours, de Régnier-Desmarais, de Buffier, de Dangeau, de Girard, de d'Olivet, de Dumarsais, de Beauzée, de Condillac, de Debrosses, de Court de Gébelin. On peut citer, dans notre siècle, la *Grammaire générale* de S. de Sacy, celle de Destutt-Tracy, les ouvrages de Lemare, de Laveaux, de Boniface, etc.

L'Angleterre et l'Allemagne nous ont fourni un nombre considérable d'ouvrages du plus grand mérite, dont plusieurs ont été traduits dans notre langue.

Si le nombre des ouvrages d'un mérite supérieur est assez petit, le public est inondé d'un déluge de traités de *grammaire* plus ou moins indigestes, faits sans méthode et sans soin, et qui n'ont heureusement qu'une existence tout à fait éphémère. Quelques-uns des meilleurs traités de *grammaire* ont été publiés sous le nom de méthode. V. ce mot.

L'enseignement de la *grammaire* laissait autrefois beaucoup à désirer : pour l'enseigner, on se bornait à faire apprendre aux élèves une *grammaire* quelconque, sans explications, sans exercices; aussi rien n'était-il plus rebutant que cette étude. De nos jours, cet enseignement s'est perfectionné par un mélange judicieux de la théorie et de la pratique. Il en est résulté que la connaissance des règles du langage est beaucoup plus répandue qu'elle ne l'était avant ces heureuses innovations.

— *Grammaire comparée.* C'est Franz Bopp qui le premier fit une étude spéciale de la *grammaire* comparée, science à laquelle d'autres ont donné plus tard les noms de philologie comparée, étymologie scientifique, phonologie, glossologie, glossographie, linguistique, idiomographie, philologie ethnographique, science du langage. Les nombreux matériaux dont la réunion forme la base de cette branche importante des connaissances humaines ont été rassemblés à différentes époques et pendant les derniers siècles par les missionnaires catholiques et protestants, les sociétés bibliques et littéraires, et les voyageurs qui ont visité les différentes parties du monde.

Alors que les études étaient limitées au grec, au latin et à l'hébreu, les langues étaient divisées en langue sacrée et langues profanes, ou en langues classiques et langue orientale. Mais les théologiens ayant abordé l'étude de l'arabe, du chaldéen et du syriaque, une autre classification devint nécessaire. Dès 1606, dans s n *Harmonie étymologique des langues*, Etienne Guichard range à part l'hébreu, le chaldéen et le syriaque comme formant une famille séparée, et distingue en outre les idiomes romans des idiomes teutoniques. Peu de temps après, Claude Duret fit paraître le *Trésor de l'histoire des langues de cet univers* (in-4°), dans lequel il répète les erreurs de Bibliander et de Postel, qui consistent à dériver du grec la langue du pays de Galles et de Cornouailles, à faire venir les Turcs des Arméniens, parce que le turc était parlé en Arménie, à regarder les Perses comme des descendants de Sem et à rattacher leur langue au syriaque et à l'hébreu. Ce qui empêcha pendant longtemps les progrès de la science du langage, ce fut la conviction que l'hébreu avait été la langue primitive de l'humanité. On essaya de faire remonter à l'hébreu tous les idiomes connus, comme le grec, le latin, le persan, le turc, etc., et l'on composa volumes sur volumes, sans obtenir un résultat satisfaisant. Ce fut Leibnitz qui le premier se défit réellement du préjugé qui faisait de l'hébreu l'origine de tout langage; et non content d'avoir renversé cet obstacle, le premier aussi il appliqua les principes d'une induction rigoureuse à un sujet que jusqu'alors on avait étudié sans méthode. « L'étude des langues, dit-il dans sa *Dissertation sur l'origine des nations* (1710), ne doit être dirigée que par les principes des sciences exactes. Pourquoi, en effet, commencer par l'inconnu plutôt que par le connu? Il est manifeste que nous devons étudier d'abord les langues modernes qui sont à notre portée, afin de les comparer les unes avec les autres pour en découvrir les différences et les affinités, passer ensuite aux langues qui les ont précédées, afin d'établir leur filiation et leur origine, et remonter ainsi de proche en proche jusqu'aux dialectes les plus anciens, dont l'analyse nous donnera le seul résultat certain. » Leibnitz ne se contenta pas de donner des conseils aux philologues, il s'adressa aux missionnaires, aux voyageurs, aux princes, pour obtenir leur concours à l'œuvre qu'il poursuivait. Le 26 octobre 1713, il écrivait au czar Pierre le Grand :

« Je me suis permis de suggérer que les nombreuses langues, jusqu'ici presque entièrement inconnues et non étudiées, qui se parlent dans l'empire de Votre Majesté et sur ses frontières, soient mises par écrit; je voudrais aussi que l'on réunît des dictionnaires ou tout au moins de petits vocabulaires, et que l'on se procurât dans ces idiomes des traductions des dix commandements, de l'Oraison dominicale, du Symbole des apôtres, et d'autres parties du catéchisme, *ut omnis lingua laudet Dominum*. Tout cela augmenterait la gloire de Votre Majesté, qui règne sur tant de nations, et qui désire si vivement les voir marcher dans la voie du progrès; en même temps, en comparant ces différents langages, nous serions mis à même de découvrir l'origine de ces nations qui, de la Scythie qui vous est soumise, s'avancèrent dans d'autres pays. »

Leibnitz dressa une liste des termes les plus simples et les plus usités qui devaient être pris comme points de comparaison entre les différentes langues, et il recueillit lui-même tout ce qui pouvait jeter quelque lumière sur l'origine de la langue allemande. Dans la classification qu'il fit des dialectes qu'il avait pu étudier, il distingua une classe japhétique et une classe araméenne, la première occupant le nord et la seconde le midi des deux continents; il croyait à l'origine commune des langues et à la migration de la race humaine d'orient en occident; mais il ne sut pas déterminer les degrés exacts de parenté entre les langues, et il confondit avec les langues japhétiques plusieurs dialectes hongro-finnois. Les résultats des recherches provoquées par Leibnitz se trouvent consignés dans deux grands ouvrages du commencement de notre siècle : le *Catalogue des langues*, par Hervas, et *Mithridate*, d'Adelung.

Dans le *Monde primitif*, publié en 1773, Court de Gébelin regarde le persan, l'arménien, le malais et le cophte comme des dialectes de l'hébreu; il parle du basque comme si c'était une branche du celtique, et il tâche de découvrir des mots hébreux, grecs, anglais et français dans les idiomes de l'Amérique.

Hervas a réuni des spécimens et des notices de plus de trois cents langues; il composa lui-même les *grammaires* de plus de quarante idiomes, et il fut le premier à montrer que la véritable affinité des langues doit être déterminée surtout par les faits grammaticaux, et non par une simple ressemblance de mots. Il rangea dans la famille sémitique l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, l'éthiopien et l'amharique. Il reconnut dans le basque une langue indépendante que parlaient les premiers habitants de l'Espagne. Il découvrit la famille des langues malaises et polynésiennes, longtemps avant que Humboldt s'en occupât. Enfin il n'ignorait pas les rapports qui existent entre le sanscrit et le grec.

L'étude comparative des langues trouva une adepte et une protectrice dans la grande czarine du Nord. Catherine n'était encore que grande-duchesse quand elle donna toutes ses pensées à la compilation d'un dictionnaire universel, d'après le plan proposé par Leibnitz. Elle encouragea Daniel Dumaresq, chapelain de la factorerie anglaise à Pétersbourg, à entreprendre ce travail, et on dit qu'il publia, sur son invitation, un *Vocabulaire comparatif des langues orientales* (in-4°). Lorsque Catherine monta sur le trône, les études philologiques ne cessèrent point de l'occuper. Une fois, elle s'enferma pendant de longs mois pour se consacrer tout entière à son dictionnaire comparatif. Voici ce qu'elle écrivit à Zimmermann, le 9 mai 1785 :

« Votre lettre m'a tirée de la solitude dans laquelle près de neuf mois je m'étais presque confinée, et dont j'ai eu de la peine à sortir. Vous ne vous douteriez guère de ce que j'y faisais : pour la rareté du fait, je vous le dirai. J'ai fait un registre de deux à trois cents mots radicaux de la langue russe; ceux-ci, je les ai fait traduire dans autant de langues et de jargons que j'ai pu trouver; le nombre déjà en dépasse la centaine. Tous les jours je prenais un de ces mots, et je l'écrivais dans toutes les langues que je pouvais ramasser. Ceci m'a appris que le celte ressemble à l'ostiaque; que ce qui veut dire ciel dans une langue signifie nuage, brouillard, voûte dans d'autres; que le mot Dieu, dans de certains dialectes, signifie le Très-Haut ou le Bon, dans d'autres le soleil ou le feu. *Dieses Steckenpferdchens wurde ich überdrüssig, nachdem das Buch von der Einsamkeit durchgelesen war* (Je me suis fatiguée de mon dada, après avoir lu votre livre sur la solitude). Mais comme cependant j'aurais eu du regret de jeter au feu une si grande masse de papier, la salle de dix toises de long, que j'habitais en guise de cabinet dans mon ermitage, étant d'ailleurs assez chaude, je fis prier le professeur Pallas de venir chez moi, et, après la confession exacte de ma part de ce péché, nous sommes convenus de rendre par l'impression ces traductions utiles à ceux qui auraient envie de s'occuper de l'ennui d'autrui; on n'attend plus pour cet effet que quelques dialectes de la Sibérie orientale. Y verra ou n'y verra pas qui voudra des choses lumineuses de plus d'un genre : cela dépendra de la disposition d'esprit respective de ceux qui s'en occuperont, et ne me regarde pas du tout. »

Tous les ambassadeurs russes furent invités à rassembler des matériaux pour l'œuvre de Catherine; des professeurs d'Allemagne lui fournirent des *grammaires* et des dictionnaires, et le fondateur de la grande République américaine, Washington, pour faire plaisir à l'impératrice, envoya sa liste à tous les gouverneurs et à tous les généraux des Etats-Unis, avec ordre d'en donner les équivalents dans les dialectes américains. En 1786 parut le premier volume du *Dictionnaire impérial*, contenant une liste de deux cent quatre-vingt-cinq mots en cinquante et une langues de l'Europe et en cent quarante-neuf langues de l'Asie. Cet ouvrage, avec le *Catalogue* d'Hervas et le *Mithridate* d'Adelung et Vater, conservera toujours une grande valeur comme collection de mots; mais la science de la classification des langues a fait de tels progrès depuis cinquante ans, que peu de personnes le consultent de nos jours. Ces progrès si rapides sont dus surtout à la découverte du sanscrit et à l'étude de cet idiome, qui est devenu la base des travaux philologiques modernes.

Mais l'histoire de la philologie sanscrite chez les Européens ne date vraiment que de la fondation de la Société asiatique à Calcutta en 1784. Ce furent les travaux de William Jones, de Carey, de Wilkins, de Forster, de Colebrooke et d'autres membres de cette illustre compagnie, qui ouvrirent aux savants de l'Europe l'accès de la langue et de la littérature brahmanes.

Le premier qui osa regarder en face les faits nouveaux avec leurs conséquences fut le poëte allemand Frédéric Schlegel. Il le fit dans un livre intitulé : *Sur la langue et la sagesse des Hindous* (Heidelberg, 1808). « Quoique publié deux ans seulement après le premier volume du *Mithridate* d'Adelung, l'ouvrage de Schlegel, dit M. Max Müller, en est séparé de toute la distance qu'il y a entre le système de Copernic et celui de Ptolémée. Schlegel, ajoute l'auteur de la *Science du langage*, n'était pas un grand savant; mais c'était un homme de génie, et quand il s'agit de créer une science nouvelle, l'imagination du poëte y est encore plus nécessaire que l'exactitude du savant. Il fallait assurément le regard du génie pour embrasser d'un seul coup d'œil les langues de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, de l'Italie et de l'Allemagne, et pour les comprendre toutes sous la simple dénomination d'*indo-germaniques*. Telle fut l'œuvre de Schlegel, et, dans l'histoire de l'intelligence, on l'a appelée en toute vérité « la découverte d'un nouveau monde. »

Il était réservé à un autre homme de génie de faire la synthèse de la science du langage, de fonder la grammaire comparée, en suivant rigoureusement la méthode d'observation. Franz Bopp, né à Mayence le 14 septembre 1791, vint en 1812 à Paris, qui était alors le centre des études orientales. Il y resta quatre années, pendant lesquelles il étudia le sanscrit avec Alexandre Hamilton, membre de la Société de Calcutta, qui fut le maître d'un groupe de savants où l'on rencontre Langlès, Fr. Schlegel, Chézy, qui monta plus tard dans la première chaire de sanscrit fondée en Europe, et Fauriel. De retour en Allemagne, Bopp publia un ouvrage intitulé : *Du système de conjugaison de la langue sanscrite comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et allemande* (Francfort-sur-le-Mein, 1816). C'était un avant-goût de sa *Grammaire comparée*, œuvre colossale dont le premier volume devait paraître dix-sept ans plus tard, et dont la publication a duré près de vingt années (1833-52). Cet ouvrage fut traduit en anglais par M. Eastwick (Londres, 1845-53), et le premier volume d'une traduction française par M. Michel Bréal a paru en 1866, sous ce titre : *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, l'ancien slave, le gothique et l'allemand. Dans une remarquable introduction, M. Bréal fait à chacun des précurseurs de Bopp la part qui lui est due; mais il réclame pour celui-ci l'honneur d'avoir établi sur des bases solides la science du langage. Avant Bopp, si l'on avait déjà fait des rapprochements entre les divers idiomes indo-européens, personne ne s'était avisé que ces comparaisons pouvaient fournir les matériaux d'une histoire des langues ainsi mises en parallèle. On donnait bien les preuves de la parenté du sanscrit et des idiomes de l'Europe; mais, ce point une fois démontré, on semblait croire que le grammairien était au bout de sa tâche et qu'il devait céder la parole à l'historien et à l'ethnologiste. La pensée du livre de M. Bopp est tout autre : il ne se propose pas de prouver la communauté d'origine du sanscrit et des langues européennes; c'est là le fait qui sert de point de départ, non de conclusion, à son travail. Mais il observe les modifications éprouvées par ces langues identiques à leur origine, et il montre l'action des lois qui ont fait prendre à des idiomes sortis du même berceau des formes aussi diverses que le sanscrit, le grec, le latin, le gothique et le persan. A la différence de ses devanciers, Bopp ne quitte pas le terrain de la grammaire; mais il nous apprend qu'à côté de l'histoire proprement dite il y a une histoire des langues qui peut être étudiée pour elle-même et qui porte avec elle ses enseignements et sa philosophie. C'est parce qu'il a eu cette idée féconde, qu'on chercherait vainement dans les livres de ses prédécesseurs, que la philologie comparative a reconnu dans Bopp, et non dans William Jones ou dans Frédéric Schlegel, son premier maître et son fondateur.

Bopp s'est proposé un triple objet, qui a été en grande partie atteint soit par lui, soit par son école : il a successivement analysé le système phonétique, les éléments radicaux et les formes grammaticales des langues de la famille aryenne. La grande expérience tentée par le génie de ce philologue a prouvé qu'en réunissant en un faisceau tous les idiomes de même famille on peut les compléter l'un par l'autre et expliquer la plupart des faits que les grammaires spéciales enregistrent sans les éclaircir. Chaque mot, chaque flexion nous conduit, par une filiation directe, jusqu'aux temps les plus reculés de la langue. Mais la grammaire comparée ne s'arrête pas encore là : elle pénètre plus avant et montre quelle est la nature des éléments qui ont servi à composer le langage. Elle constate que les idiomes indo-européens se réduisent en dernière analyse à deux sortes de racines : les racines verbales et les racines pronominales, les premières exprimant une action, une manière d'être, les autres désignant les personnes, non d'une façon abstraite, mais avec l'idée accessoire de situation dans l'espace. Elle découvre enfin que les désinences grammaticales furent originairement des mots indépendants, lesquels se sont agglutinés à la fin d'autres mots qu'ils étaient destinés à modifier, et se sont réduits peu à peu à n'être plus que de simples syllabes ou de simples lettres formatives, sans signification par elles-mêmes, mais révélant encore leur ancienne valeur par les modifications qu'elles apportent au sens des mots auxquels on les ajoute.

Depuis la publication du premier ouvrage de Bopp sur la *Grammaire comparée*, il parut en Allemagne un grand nombre de travaux qui continuèrent ses recherches et complétèrent ses découvertes. On peut citer entre autres : les *Recherches étymologiques* de Pott (1833-1836); la *Grammaire teutonique* de Jacob Grimm (1819-1837); la *Grammaire comparée* de Rapp (1852-1859); le *Compendium de la grammaire comparée des langues indo-germaniques* de Schleicher (1861-1862); la *Grammaire comparée des langues slaves* (1852-1856); la *Grammaire des langues celtiques* de Zeus. De 1845 à 1853, Hœfer fit paraître le *Journal pour la science du langage;* Aufrecht et Kuhn ont fondé en 1852, à Berlin, la *Revue de philologie comparée*, que Kuhn continue; depuis 1860, Lazarus et Steinthal publient la *Revue pour la psychologie des nations et la science du langage*, et depuis 1862 Benfey fait paraître à Gœttingue une revue philologique ayant pour titre : *Orient et Occident*.

Le 16 mai 1866, l'Allemagne savante célébra le cinquantième anniversaire de l'ouverture du cours de sanscrit, à l'université de Berlin, par le vénérable Franz Bopp. La principale circonstance de cette fête, à laquelle Bopp lui-même était présent, a été la fondation qui porte le nom de cet homme illustre, *Bopp-Stiftung*, et qui a consisté en une souscription à laquelle tous les Etats de l'Europe ont pris part. Il a été décidé que la rente de cette fondation serait destinée à entretenir un élève en philologie à l'université de Berlin. Bopp est mort l'année suivante.

La science du langage a été cultivée en France par Eugène Burnouf, Raynouard, Sylvestre de Sacy, Quatremère, Saint-Martin, Hase. Elle a aujourd'hui pour représentants à l'Institut MM. Régnier, Littré, Renan, dans l'instruction supérieure, MM. Eichhoff, Egger, Oppert, Michel Bréal, Louis Benloew, etc., etc. En Angleterre, elle possède M. Max Müller.

La *grammaire* comparée est enseignée aujourd'hui dans tous les pays de l'Europe. En 1852, une chaire fut créée pour elle au Collége de France, et, dès 1856, M. Louis Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, faisait de cette science l'objet d'un cours spécial, qui eut un grand succès. Les premières leçons de ce cours ont été publiées sous ce titre : *Aperçu général de la science comparative des langues* (Paris, 1858).

Terminons cet article un peu aride par quelques anecdotes.

Rivarol, forcé par son libraire d'écrire sa *Grammaire*, disait plaisamment : « Je ressemble à un amant obligé de disséquer sa maîtresse. »

***

Le grammairien Beauzée étant malade, un ignorant lui demanda : « *Comme* vous portez-vous? — *Comment* vous voyez, » répondit-il avec un ton de superbe ironie.

***

« Monsieur, dit un jeune homme en entrant dans la boutique d'un artiste capillaire, je voudrais que vous me coupassiez les cheveux. » L'artiste répond avec un air de dignité : « Monsieur, je ne *coupasse* pas les cheveux, je les coupe. »

***

Le même Beauzée, s'étant aperçu que sa femme avait des complaisances pour son secrétaire, sermonna vertement celui-ci, qui voulut résigner son emploi. Beauzée refusa d'y consentir. A quelque temps de là, Beauzée ayant pris le coupable *in flagrante delicto :* « Vous voyez bien, s'écria le secrétaire, qu'il fallait que je m'en *aille*. — Que je m'en *allasse*, » reprit le grammairien, sensible avant tout à l'outrage fait à la syntaxe.

***

Urbain Domergue, le fameux grammairien, était un jour retenu au lit par une esquinancie qui menaçait de le suffoquer. Son médecin s'approche et lui dit : « Si vous n'exécutez pas mon ordonnance, je vous observe que.... — Ah! malheureux, s'écrie le moribond transporté d'une sainte colère, n'est-ce pas assez de m'empoisonner par tes remèdes? Faut-il encore qu'à mon dernier moment tu viennes m'assassiner avec tes solécismes? Va-t'en! » A ces mots, prononcés avec impétuosité, l'abcès crève, la gorge se débarrasse, et, grâce au solécisme, l'irascible philologue est rendu à la vie.

Grammaire générale de Port-Royal, ouvrage didactique composé par les solitaires de Port-Royal, et notamment par Arnauld et Claude Lancelot. Il fut imprimé en 1660. C'est dans ce livre que l'on a mis pour la première fois les grandes définitions de la grammaire, les notions les plus exactes et les plus accessibles à tous. Un ouvrage de grammaire ne saurait être analysé chapitre par chapitre; c'est dans son esprit philosophique, dans sa méthode, qu'il faut l'examiner. Le livre de Port-Royal fut composé, en quelque sorte, sans dessein prémédité. Pendant qu'il travaillait aux grammaires particulières des diverses langues, Lancelot s'adressait souvent à M. Arnauld pour lui proposer les difficultés qui l'arrêtaient. Le docteur consulté cherchait ses raisons dans les véritables fondements de l'art de parler, et ses réflexions judicieuses, recueillies par Lancelot, parurent être à celui-ci les lois secrètes de l'usage et de la coutume. Ainsi fut écrite la *Grammaire générale*, excellent petit livre, que des travaux plus complets n'ont pas fait oublier. Ce qui le caractérise, c'est l'esprit philosophique qui y domine; l'auteur se sépare, par sa méthode, et de l'Université, astreinte à la routine, et de l'Académie, inféodée à l'*usage*, au *bel usage*. Il donne une expression plus générale aux règles trop étroites fournies par Vaugelas. Ainsi, ce grammairien avait écrit que, dans la langue française, on ne doit pas mettre le relatif après un nom sans article; par exemple, on dira tout court : Il a été traité avec violence; et l'on dira : Il a été traité avec une violence qui a été tout à fait inhumaine. Mais on dit très-bien, contrairement à cette règle : Il agit en politique qui sait gouverner... Arnauld cherche l'explication de ces irrégularités, et les réduit à une règle commune. En développant l'analyse de la langue en général, Port-Royal devançait les travaux du XVIIIe et du XIXe siècle, et ouvrait la voie aux Dumarsais, aux Condillac, aux Tracy. Toutefois, il ne faudrait pas inférer de ce rapprochement que l'ouvrage de Port-Royal expose une doctrine métaphysique, une certaine théorie absolue, enchaînant l'ensemble des observations particulières. Il n'a d'autre prétention que d'appliquer au langage une analyse sévère, et de soumettre l'usage au contrôle d'une raison éclairée. Cet ouvrage a été réimprimé en 1756, avec des notes de Duclos.

Grammaire française, par Régnier-Desmarais, 1705. « Cet ouvrage, dit J. Chénier, est une production bien imparfaite, mais qui répandit des lumières, grâce à quelques notions fort saines, clairement développées. » La grammaire de l'abbé Régnier-Desmarais est demeurée inachevée, et ne comprend que les *détails des parties de l'oraison*. Les motifs pour lesquels l'auteur ne publia pas la syntaxe, qu'il s'était proposé de traiter, sont restés ignorés. Selon d'Alembert, la critique très-vive qui en fut faite l'aurait détourné d'achever la tâche qu'il s'était imposée. Cette grammaire, trop prolixe pour les élèves, fut une source féconde que les successeurs de Régnier ont exploitée largement. Une des parties intéressantes du livre est le traité de l'orthographe. Avant Régnier beaucoup d'autres, se fondant sur cette raison que les caractères des lettres sont institués pour représenter les divers sons qu'on forme en parlant, voulaient réduire l'orthographe à la prononciation propre et primitive de chaque lettre; c'était, d'après eux, simplifier et faciliter l'étude de notre langue. Régnier s'étend, avec de longs détails, sur les changements qui avaient été proposés, mais c'est pour les combattre. Il prétend, entre autres choses, que si, dans la société civile, il n'est pas permis aux particuliers de rien changer à l'écriture de leur nom sans lettres du prince, il doit leur être encore moins permis d'altérer de leur propre autorité la plupart des mots d'une langue, ainsi que la plupart des noms des peuples, des provinces et des familles. Il ajoute que, outre qu'ils s'attribuent une juridiction qui ne leur appartient pas, ils abusent du principe sur lequel ils se fondent. « Cette règle a ses exceptions, dit Desmarais, et vouloir réformer ce qui en est excepté, ce serait comme si un grammairien voulait réduire tous les verbes irréguliers d'une langue sous les principes généraux de la grammaire. »

La *Grammaire* de Régnier-Desmarais fut l'objet d'une critique assez maligne de la part du père Buffier. Selon les *Mémoires de Trévoux*, Régnier-Desmarais s'emporta et fit à cette critique une réponse plus vive que solide.

Cette grammaire fut publiée à Paris en 1705 (in-4°), et en 1706 (in-12). Elle fut aussi éditée à Amsterdam l'année suivante.

Grammaire française (ÉLÉMENTS DE), par Lhomond (1780). Ce petit livre fut la première grammaire où les élèves de nos colléges universitaires purent apprendre les règles les plus générales et les plus indispensables de la langue française. Jusque-là, les jeunes gens passaient huit ou dix ans à étudier le latin et le grec; ils sortaient du collége sachant plus ou moins la langue de Cicéron et de Virgile, mais ignorant leur propre langue, et souvent n'ayant jamais entendu parler d'une syntaxe française. Lhomond, qui comprenait mieux qu'aucun autre professeur les besoins de l'enfance, parce qu'il avait passé sa vie toute entière avec elle, sentit le premier combien il était ridicule de laisser ainsi dans l'oubli la langue maternelle, et il composa sa petite *Grammaire française*, qui avait le défaut d'être trop calquée sur la grammaire latine, mais qui suffisait néanmoins pour donner aux enfants des colléges les notions les plus nécessaires sur la langue qu'ils parlaient tous les jours et qu'ils devaient parler toute leur vie. La *Grammaire française* de Lhomond, comme tous ses autres ouvrages, se distinguait d'ailleurs par une grande simplicité, qui la rendait accessible aux plus faibles intelligences. Il serait impossible de compter le nombre des éditions qu'on a faites de ce petit ouvrage. Parmi ces éditions, plusieurs s'écartaient considérablement du travail primitif, et des hommes voués à l'enseignement avaient essayé de mettre ce travail au niveau des connaissances actuelles. Quelques instituteurs continuent encore aujourd'hui de mettre entre les mains de leurs élèves des grammaires de Lhomond corrigées.

Grammaire des Grammaires (LA), par Girault-Duvivier. C'est une analyse raisonnée des meilleurs traités de grammaire, la réunion en un seul corps d'ouvrage de tout ce qui a été dit par les meilleurs grammairiens et par l'Académie sur les questions les plus délicates de la langue française. Rarement l'auteur émet son avis; il se contente de rapporter, ou textuellement, ou par extrait, celui des grands maîtres; il prend, dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, les exemples qui constatent leurs opinions. L'ouvrage se termine par des remarques détachées sur un grand nombre de mots, et sur l'emploi de certaines locutions vicieuses. La *Grammaire des Grammaires* a obtenu, dès son apparition, un immense succès; elle a fait autorité, et, quels qu'aient été les progrès ultérieurs de la science grammaticale, on peut encore avoir recours au livre de Girault-Duvivier. La première édition date de 1811 (2 vol. in-8°).

Grammaire française, de Noël et Chapsal. Les deux auteurs se proposèrent pour but, dans leurs éléments de *Grammaire française*, de coordonner, sans excéder les bornes d'un livre destiné à l'instruction de la jeunesse, les préceptes de la langue. Avant eux, d'autres étaient entrés dans cette voie; Frémion avait déjà publié ses leçons théoriques et pratiques de la langue grecque; mais personne, avant Noël et Chapsal, n'avait eu l'idée d'appliquer spécialement cette méthode à l'enseignement de la langue française. Leur grammaire se compose de deux parties distinctes : la première comprend la *Grammaire* proprement dite; la seconde renferme les *Exercices*. Dans la première partie, les auteurs ont fait tous leurs efforts pour atteindre à l'accord constant d'une théorie claire, simple et méthodique, et d'une pratique bien graduée et proportionnée à l'intelligence des enfants. Ils ont tâché de mettre dans les définitions plus de clarté et plus de précision qu'on ne l'avait fait avant eux. Ils ont présenté, quand ils l'ont cru nécessaire, les règles sous un nouveau jour, et, ramenant les principes de la grammaire française à ceux de la grammaire générale, ont préparé et rendu plus facile aux jeunes esprits l'étude des autres langues. Enfin, ils ont distribué les matières avec une méthode qui leur permit de renfermer dans un cadre assez étroit plus de notions qu'il ne s'en trouve habituellement dans une grammaire élémentaire.

La seconde partie comprend, comme nous l'avons dit, les exercices, et c'est là surtout ce qu'il y avait de neuf dans l'ouvrage. Calqués successivement sur les principes, dont ils rappellent le souvenir, ils marchent parallèlement avec les préceptes, pour les mieux graver dans la mémoire des élèves.

Cet ouvrage fut accueilli avec la plus grande faveur lors de son apparition; il obtint les suffrages du conseil de l'instruction publique, et fut mis au nombre des livres classiques. Cette faveur a diminué depuis l'apparition de travaux plus exacts et plus complets, mais il y a encore un certain nombre d'instituteurs et de professeurs qui font suivre à leurs élèves la grammaire de Chapsal, car on sait, aujourd'hui que le nom de Noël n'a été accolé au sien que pour assurer le succès du livre.

Grammaire générale et historique de la langue française, présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. P. Poitevin (Paris, 1856, 2 vol.). « Les études de linguistique et de philologie, dit l'auteur, ont pris depuis quelques années un développement remarquable. La philosophie a rattaché la faculté des signes à celle des idées, la parole et la pensée; un parallèle entre les langues en a établi clairement la filiation; enfin, la publication des monuments les plus anciens de notre littérature, restaurés par une laborieuse et intelligente érudition, a jeté un jour tout nouveau sur l'histoire de notre langue nationale. Au milieu de ces progrès de la science générale, comment se fait-il que la théorie particulière de notre idiome soit demeurée stationnaire? Quand toutes les connaissances humaines ont trouvé leurs procédés, la linguistique n'a rien su faire pour la langue usuelle. Entre la grammaire philosophique et historique et ce qu'on appelle la grammaire française, il est resté une lacune que nul n'a cherché à combler. » Au lieu de se noyer dans de vagues généralités, M. Poitevin énonce hardiment les faits, les établit, les explique, les prouve. Il rappelle la grammaire à ses origines, et il la rattache, d'une part à la grammaire générale et philosophique, et, d'autre part, à sa propre histoire, c'est-à-dire à toutes les grammaires particulières qu'on aurait pu établir aux différents âges de notre idiome. Enfin, l'auteur a rapproché les formes et les constructions anciennes des formes et des constructions modernes qui en sont dérivées, de manière à bien établir la filiation et le lien de la langue moderne avec les dialectes dominants au XIVe et au XVe siècle. « C'est du roman, dit M. Poitevin, ou de la langue vulgaire parlée dans la Gaule du VIIe au XIe siècle, que s'est formée la langue française. De toutes les langues romanes ou néo-latines, la nôtre est celle qui a le plus emprunté aux idiomes germaniques; la langue grecque elle-même lui a fourni un grand nombre de termes et de constructions; quant aux analogies qu'elle peut avoir avec l'hébreu, elles ne résultent pas d'une transmission directe, mais d'emprunts faits aux dialectes celtiques, qui probablement avaient avec l'hébreu un certain nombre de racines communes. Le peu de traces que le gaulois a laissées dans notre langue constitue un fait étrange, qu'il est cependant facile d'expliquer. Les druides n'écrivaient pas, et leur enseignement était purement oral; ils ne nous ont donc transmis aucun monument qui ait perpétué leur langue; des noms propres de lieux, de fleuves, de montagnes, et un petit nombre de vocables, que les idiomes celtiques se sont appropriés, voilà tout ce qui nous est parvenu de l'ancien gaulois. A la fin du IXe siècle, on parlait dans la Gaule deux langues tout à fait distinctes, la langue d'oïl et la langue d'oc. Les trois dialectes principaux dont s'est formée notre langue sont le normand, le picard et le bourguignon. »

Après ces observations préliminaires, M. Poitevin aborde la partie technique de son ouvrage, et il la traite avec tous les développements qu'exigent la connaissance parfaite de la langue et la solution de toutes les difficultés.

Grammaire historique de la langue française, par M. Auguste Brachet (1867). Cet